

PAR COURRIEL

Rouyn-Noranda, le 11 août 2016

Objet : Demande d'accès concernant le lot 4 720 458

Nous donnons suite à votre demande reçue le 4 mai 2016, concernant l'adresse mentionnée en objet.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Copie de Registres des appels quotidiens & visiteurs du 3 mai 2010, 1 page;
2. Copie de Registres des appels quotidiens & visiteurs du 11 mai 2010, 1 page;
3. Copie de Registres des appels quotidiens & visiteurs du 10 juin 2010, 1 page;
4. Copie de Registres des appels quotidiens & visiteurs du 10 juin 2010, 1 page;
5. Copie de Rapport d'inspection du 13 juillet 2010, 5 pages;
6. Copie de Lettre du MDDELCC du 13 juillet 2010, 2 pages;
7. Copie de Courriel de PDG Mécanique-Soudure inc., du 23 août 2010, 9 pages;
8. Copie de Décision du MDDELCC, 1 page;
9. Copie de Courriel du MDDELCC du 24 août 2010, 1 page.

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 819-763-3333, poste 293.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Chantal Chartier, ing., M. Sc.
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

REGISTRES DES APPELS QUOTIDIENS & VISITEURS (PLAINTE)

INFO SUR LE LIEU :

NOM DU SITE : ⁴²⁰⁸³⁷⁸³ PDG Mécanique-Soudure Inc. (9089-8131 Québec inc.)
ENTREPRISE : Commerce
N° DOSSIER : 7610-08-14094-08
ADRESSE : 2888, Chemin Sullivan x2119071
MUNICIPALITÉ : Val-d'Or

DATE : 3 MAI 2010

HEURE : 10H58

N° LIEU SAGO :

N° INTERVENANT SAGO :

TÉLÉPHONE :

Art. 53-54

APPEL : PLACÉ REÇU
 VISITEUR COURRIEL
 FAX BOÎTE VOCALE

INTERVENANT MDDEP : Marie-Eve Bérubé

OBJET : Plainte concernant de la poussière produit par des travaux de SanBlast.

DÉTAILS : Art. 53-54

me mentionne qu'une compagnie effectue du SanBlast et qu'il y a beaucoup de poussière qui se retrouve sur les voitures dans les cours avoisinantes.

Art. 53-54 me mentionne que l'adresse de la compagnie est le 2888, Chemin Sullivan. ne connaît pas exactement le nom de la compagnie puisque le local renferme plus qu'une entreprise.

me mentionne que la compagnie a installé 2 containers pour éviter que la poussière circule mais qu'il n'y a pas toile.

Je demande à Art. 53-54 de me fournir ses coordonnées afin de pouvoir faire une rétroinformation suite à l'inspection. Je lui mentionne également que nous avons habituellement 40 jours ouvrables pour procéder à l'inspection mais que celle-ci est habituellement faite beaucoup plus vite.

Art. 53-54

Coordonnées du site à inspecter : PDG Mécanique-Soudure Inc.
2888, Chemin Sullivan
Val-d'Or, Qc
J9P 0B9

Art. 23-24

ACTION À PRENDRE : Planifier une inspection.

SUIVI À FAIRE

OUI

NON

SUITE AU VERSO

OUI

NON

REGISTRES DES APPELS QUOTIDIENS & VISITEURS (PLAINTE)

INFO SUR LE LIEU :

NOM DU SITE : PDG Mécanique-Soudure Inc. (9089-8131 Québec inc.)
ENTREPRISE : Commerce
N° DOSSIER : 7610-08-01-14094-08
ADRESSE : 2888, Chemin Sullivan
MUNICIPALITÉ : Val-d'Or

DATE : 11 MAI 2010

HEURE : 9H55

N° LIEU SAGO :

X2119071

N° INTERVENANT SAGO:

TÉLÉPHONE :

819-874-3435

Art. 53-54

APPEL :

PLACÉ

REÇU

VISITEUR

COURRIEL

FAX

BOÎTE VOCALE

INTERVENANT MDDEP : Marie-Eve Bérubé

OBJET : Plainte concernant de la poussière produit par des travaux de sablage au jet de sable.

DÉTAILS :

Art. 53-54 laisse un message sur ma boîte vocale et je retourne son appel.

Art. 53-54 me demande d'abord si le sablage au jet de sable est autorisé et s'il y a un règlement pour les poussières qui circule en dehors du terrain. Je lui réponds qu'il y a effectivement un règlement qui mentionne que le sablage doit être fait sous un abri et posséder des côtés pour éviter la circulation du sable.

Art. 53-54 me mentionne donc vouloir faire une plainte. me mentionne qu'une entreprise voisine de la sienne effectue du sablage. me mentionne que les voitures se retrouvent couvertes de sable. me mentionne également que l'entreprise effectue de la peinture près des automobiles situées dans le stationnement. s'inquiète des résidus pouvant aboutir sur les voitures.

me mentionne qu'il s'agit du 2888, Chemin Sullivan (PDG Mécanique-Soudure). me mentionne que le sablage est effectué à l'arrière de la bâtisse et qu'il y a des murs fait avec de grosses caisses de couleur rouge.

Je lui mentionne que nous avons déjà reçu une plainte à ce sujet mais que l'inspection n'a pas encore été faite. Je lui dis que nous avons 40 jours ouvrables pour effectuer l'inspection mais qu'habituellement celle-ci est faite plus rapidement. Je lui mentionne donc que nous effectuerons une inspection et par la suite nous communiquerons avec lui pour une rétroinformation. Art. 53-54

Art. 53-54

Art. 23-24

ACTION À PRENDRE : Planifier une inspection.

SUIVI À FAIRE

OUI

NON

SUITE AU VERSO

OUI

NON

REGISTRES DES APPELS QUOTIDIENS & VISITEURS (PLAINTE)

INFO SUR LE LIEU :

NOM DU SITE : PDG Mécanique-Soudure Inc. (9089-8131 Québec inc.)
ENTREPRISE : Commerce
N° DOSSIER : 7610-08-01-14094-08
ADRESSE : 2888, Chemin Sullivan
MUNICIPALITÉ : Val-d'Or

DATE : 10 JUN 2010

HEURE : 11H15

N° LIEU SAGO :

X2119071

N° INTERVENANT SAGO:

TÉLÉPHONE :

Art. 53-54

APPEL :

PLACÉ

REÇU

VISITEUR

COURRIEL

FAX

BOÎTE VOCALE

INTERVENANT MDDEP : Marie-Eve Bérubé

OBJET : Rétroinformation concernant la plainte reliée à poussière produit par des travaux de Sand Blast.

DÉTAILS :

Je communique Art. 53-54 pour lui mentionne que nous avons effectué une inspection chez PDG Mécanique-Soudure inc.

Je lui mentionne qu'à notre arrivé une partie des travaux avait déjà été réalisé. Je lui dit qu'un mur à été ajouté et que la compagnie prévoit installé un rideau à l'avant.

Je lui mentionne que s'il ne voyait pas de changement sur la dispersion de poussière qu'il pourra nous appeler et que nous retournerons sur place pour tenter de suggérer à la compagnie d'améliorer les installations.

ACTION À PRENDRE : Classer au dossier

SUIVI À FAIRE

OUI

NON

SUITE AU VERSO

OUI

NON

REGISTRES DES APPELS QUOTIDIENS & VISITEURS (PLAINTE)

INFO SUR LE LIEU :

NOM DU SITE : PDG Mécanique-Soudure Inc. (9089-8131 Québec inc.)
ENTREPRISE : Commerce
N° DOSSIER : 7610-08-01-14094-08
ADRESSE : 2888, Chemin Sullivan
MUNICIPALITÉ : Val-d'Or

DATE : 10 JUIN 2010

HEURE : 14H15
11h06 MEB

N° LIEU SAGO :

X2119071

N° INTERVENANT SAGO :

TÉLÉPHONE :

Art. 53-54

APPEL :

PLACÉ

REÇU

VISITEUR

COURRIEL

FAX

BOÎTE VOCALE

INTERVENANT MDDEP : Marie-Eve Bérubé

OBJET : Rétroinformation concernant la plainte reliée à poussière produit par des travaux de Sand Blast.

DÉTAILS :

Je communique Art. 53-54 pour lui mentionne que nous avons effectué une inspection chez PDG Mécanique-Soudure inc.

Je lui mentionne qu'à notre arrivé une partie des travaux avait déjà été réalisé. Je lui dit qu'un mur à été ajouté et que la compagnie prévoit installé un rideau à l'avant.

Je lui mentionne que s'il ne voyait pas de changement sur la dispersion de poussière qu'il pourra nous appeler et que nous retournerons sur place pour tenter de suggérer à la compagnie d'améliorer les installations.

ACTION À PRENDRE : Classer au dossier

SUIVI À FAIRE

OUI

NON

SUITE AU VERSO

OUI

NON

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Région de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Du-Québec

Date de l'inspection :	Année 2010	Mois 06	Jour 08	Heure d'arrivée : 10h42	Heure de départ : 11h13
------------------------	---------------	------------	------------	----------------------------	----------------------------

1. Identification

Secteur concerné :	<input type="checkbox"/> agricole	<input type="checkbox"/> hydrique	<input checked="" type="checkbox"/> industriel	<input type="checkbox"/> municipal
N/Référence : 7610-08-01-14094-08	N/Intervention : 300589133 - 300589141			
Technicien/technicienne : Marie-Eve Bérubé	Art. 53-54			
Lieu inspecté : PDG Mécanique-Soudure Inc. 2888, chemin Sullivan Sullivan (Québec) J0Y 2N0	N/Lieu (SAGO): X2119071	Adresse postale (si différente) : Idem		
Lot(s) numéro(s) :	Cadastre :			
Coordonnées géographiques : « Garmin Etrex legend », GEO NAD 83 (DD MM SS ss)				
Latitude : N 48° 07' 14.3"		Longitude : W 77° 49' 44.3"		
Autres :				
Art. 53-54				
Personne(s) rencontrée(s) :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> S/O			
Adresse : PDG Mécanique-Soudure Inc.	Téléphone : (819) 874-3435			
Pièces annexées :	<input checked="" type="checkbox"/> Photos (nombre = 5) <input type="checkbox"/> Croquis <input type="checkbox"/> Plan (no) <input type="checkbox"/> Carte (no 1)			
Échantillons :	<input type="checkbox"/> Eau <input type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Sol <input type="checkbox"/> Flore <input type="checkbox"/> Faune <input type="checkbox"/> Déchets			
Autres annexes :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non			
Préciser :				
But(s) :	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier le bien fondé de la plainte reçu concernant l'émission de poussière du au sablage au jet de sable. 			

2. Description de l'inspection

En compagnie Art. 53-54 Art. 53-54 je me rends chez PDG Mécanique-Soudure Inc. de Sullivan (Photo 1). À cet endroit nous rencontrons Je leurs mentionne le but de notre présence et débutons l'inspection.

- Art. 53-54 me mentionne qu'ils ont apporté des correctifs à leur installation voilà environ 2 semaines. Il m'informe qu'un mur a été ajouté au fond de l'abri pour diminuer la propagation des poussières. Je lui mentionne qu'au moment de la plainte les modifications ne devaient pas encore avoir été apporté, je lui dis que nous allons tout de même vérifier l'abri.
- L'abri a été construite avec les de 4 containers, sois deux de chaque côté qui servent de mur. Un toit et un mur en tôle sont raccordés aux containers. Art. 53-54 me mentionne qu'il prévoit faire l'installation d'un rideau au devant de l'abri pour diminuer au maximum la circulation des poussières. (Photo 2)
- Je mentionne à Art. 53-54 qu'il est possible que les résidus de sablage soit considéré comme matière résiduelle. À ce moment il me répond qu'il fait du sablage au jet de sable que sur des matériaux neuf. Je lui mentionne qu'il devra possiblement prendre des échantillons et les faire analyser dans un laboratoire afin de vérifier si les résidus de sablage sont recevables dans les déchets ordinaires.

- Je mentionne à Art. 53-54 que notre règlement mentionne que les résidus de sablage ne doivent pas circuler à une distance de plus de 2 mètres à l'extérieur de l'abri. Je lui dis donc qu'il devra récupérer le sable qui se trouve un peu partout sur le terrain et en disposer de façon conforme s'il ne les réutilise pas.

- Art. 53-54 me dirigent vers la bâtisse dans laquelle il effectue la peinture afin de me montrer le sable utilisé (Photo 3). Le sable est de marque Sorelmix et produit pas les Matériaux Excell (Photos 4 et 5).

Je termine l'inspection en mentionnant à Art. 53-54 que j'enverrais probablement une lettre afin que les analyses sur le sable soient faites. Je les remercie et leur remet ma carte d'affaire.

3. Conclusion

- Des correctifs sur l'abri dans lequel s'effectue le sablage au jet de sable avait déjà été apporté avant mon inspection. De plus, la compagnie PDG Mécanique-Soudure Inc. prévoit installer un rideau à l'entrée de l'abri.
- Des analyses des résidus de sable devraient être effectués afin de déterminer s'il devrait être considéré comme une matière résiduelle ou non.

4. Recommandations

- Envoyer une lettre à la compagnie afin de demander des analyses des résidus de sable.

5. Vérification

Rédigé par : Marie-Eve Bérubé

Marie-Eve Bérubé
Signature

Date : 10 juin 2010

Approuvé par : Guy Vallières

Guy Vallières
Signature

Date : 2010-07-13

Commentaires du vérificateur :

N/D : 7610-08-01-14094-08

Nom de l'exploitation du lieu : PDG Mécanique-Soudure Inc.
N/Lieu SAGO : X2119071 Nom de la municipalité :
Heure : ± 10h42 Date : 8 juin 2010 Climat, température : Ensoleillé
Type d'appareil photo : Numérique (PowerShot A530)
Photographe Nom : Marie-Eve Bérubé Signature : *Marie-Eve Bérubé*

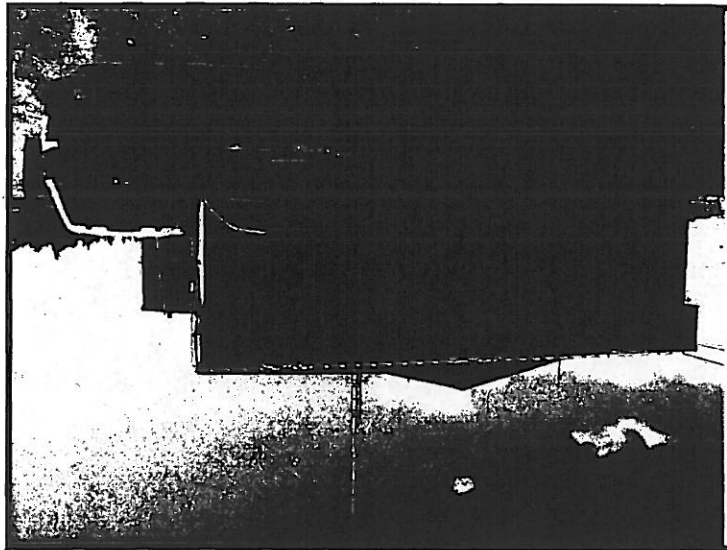


Photo 1 : Façade de l'entreprise.

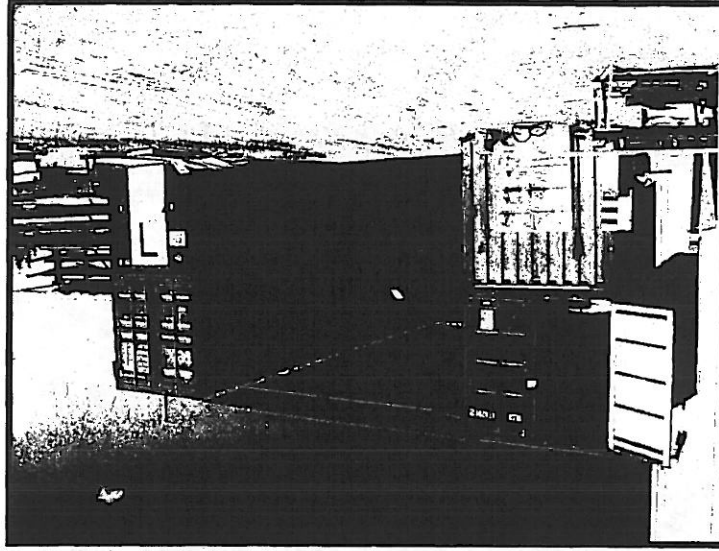


Photo 2 : Abri utilisé pour le sablage au jet de sable.

N/D : 7610-08-01-14094-08

Nom de l'exploitation du lieu : PDG Mécanique-Soudure Inc.

N/Lieu SAGO : X2119071 Nom de la municipalité :

Heure : ± 10h42 Date : 8 juin 2010 Climat, température : Ensoleillé

Type d'appareil photo : Numérique (PowerShot A530)

Photographe Nom : Marie-Eve Bérubé Signature : *Marie-Eve Bérubé*

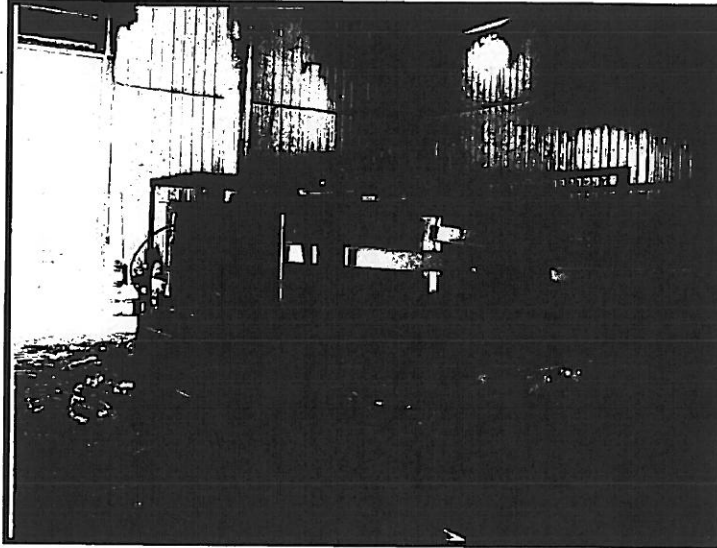


Photo 3 : Lieu utilisé pour la peinture des pièces.

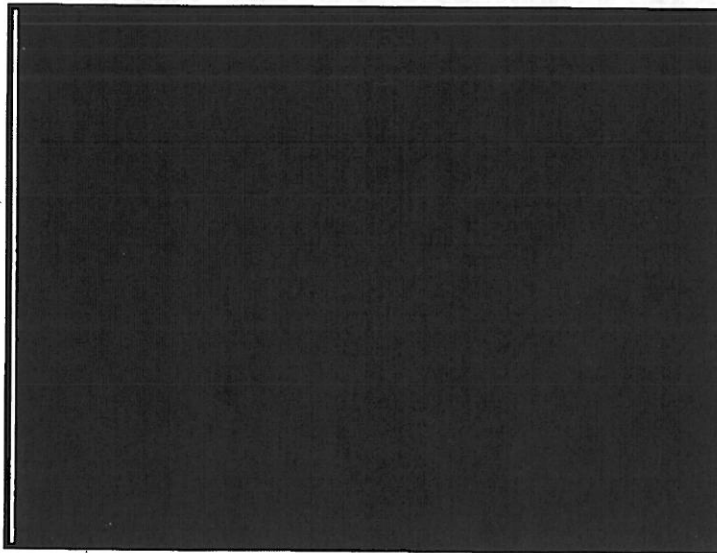


Photo 4 : Sable utilisé pour les travaux de sablage.

N/D : 7610-08-01-14094-08

Nom de l'exploitation du lieu : PDG Mécanique-Soudure Inc.
N/Lieu SAGO : X2119071 Nom de la municipalité :
Heure : ± 10h42 Date : 8 juin 2010 Climat, température : Ensoleillé
Type d'appareil photo : Numérique (PowerShot A530)
Photographe Nom : Marie-Eve Bérubé Signature : *Marie-Eve Bérubé*

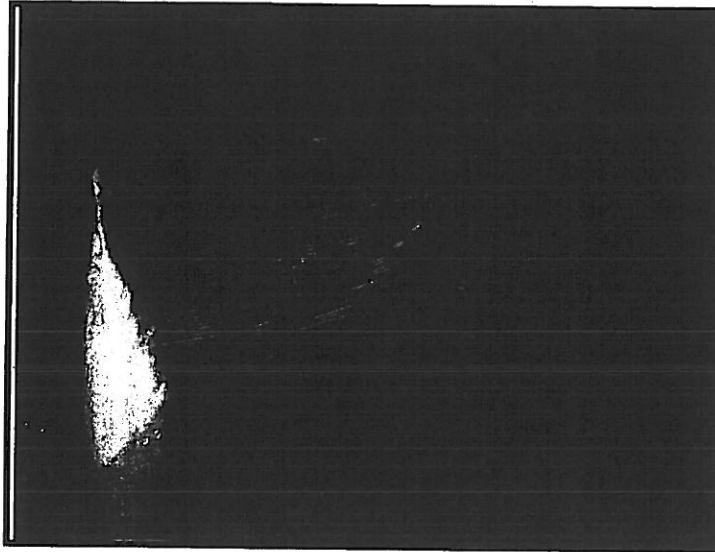


Photo 5 : Sable utilisé pour les travaux de sablage.

Le 13 juillet 2010

PGD Mécanique-Soudure inc.
2888, chemin Sullivan
Sullivan (Québec) J0Y 2N0

N/Réf. : 7610-08-01-14094-08 (300589133 - 300589141)

Objet : **Gestion des résidus de sablage au jet de sable**

Madame, Monsieur,

Suite à l'inspection effectuée le 8 juin 2010 par des fonctionnaires dûment autorisés de notre Direction régionale, nous désirons, vous informer de la gestion adéquate des résidus de sable provenant des activités de sablage au jet de sable.

Les résidus de sablage sont considérés comme des matières dangereuses car ils sont visés à l'annexe 4 du *Règlement sur les matières dangereuses* [Q-2, r.15.2] :

E19 Sable de décapage usé

Par conséquent, ceux-ci doivent être traités comme des matières dangereuses résiduelles, tel que vous le faites déjà avec vos solvants usés, par exemple. Toutefois, si à la suite d'analyses du lixiviat des résidus de sable il en ressort que les concentrations des contaminants ne dépassent pas les normes maximales prévues à l'article 3 du *Règlement sur les matières dangereuses* [Q-2, r.15.2], ceux-ci pourraient alors être considérés comme des matières résiduelles.

Veillez donc prendre les mesures nécessaires pour vous départir correctement des résidus entreposés sur votre site. En attendant les résultats d'analyse des résidus de sable pour le lixiviat, nous vous demandons de mettre les résidus de sable sur et sous une toile imperméable. Cela permettra d'éviter de contaminer le sol sous les résidus de sablage et d'éviter la dispersion par le vent.

Veillez nous répondre par écrit, d'ici le 19 août 2010, pour nous informer des mesures qui seront entreprises pour la gestion de vos résidus de sable.

Pour tout renseignement additionnel, n'hésitez pas à contacter la soussignée au 819 763-3333, poste 263.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie-Eve Bérubé
MARIE-EVE BÉRUBÉ

Technicienne
Service industriel et agricole

MBB/jb

Bérubé, Marie-Ève

De: Art. 53-54

Envoyé: 23 août 2010 14:06

À: Bérubé, Marie-Ève

Objet: Rapport de sable demandé

Madame Bérubé,

Veillez trouver ci-joint le rapport de sable demandé dans votre lettre reçu par télécopieur le 10 août 2010. Pour toute autre information, n'hésitez pas à communiquer avec M. Laurent Lafontaine et/ou M. Patrick Forgues au 819.874.3435.

Veillez agréer, Madame Bérubé, nos salutations les meilleures.

Art. 53-54

pour/for

Laurent Lafontaine

Développement affaires / Consultant machinerie

Business development / Machinery Consultant

SDPF Construction / PDG Mécanique-soudure

2888, ch. Sullivan

Val-d'Or (Québec) J9P 0B9

Tél. : 819.874.3435

Cell : 819.856.1133

Fax : 819.874.8152

Courriel / Email : laurent.pdg@cablevision.qc.ca

**TECHNI-LAB**pyroanalyse
géochimie
environnement

Client Monsieur Laurent Lafontaine
PDG Mécanique Soudure inc.
2888, chemin Sullivan
Sullivan, Québec
J0Y 2N0

Télécopieur 1-819-874-5182

Date de prélèvement 10-août-10
Date de réception 12-août-10
Projet 91426
Prélevé par Non disponible
Matrice sol/sédiment
Site réf: 7610-08-01-14094-08
(300589133-300589141)

Vous trouverez ci-joint les résultats des analyses de l'échantillon mentionné ci-haut.

Commentaire :

Julie Bilodeau
Julie Bilodeau

23 août 2010
Date

Note : Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.
Ce rapport est pour l'usage exclusif du client et ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite de Techni-Lab S.G.B. Abitibi inc.

Exova
1818 Rue de l'Aéroport
Québec
Québec
Canada
G2C 2P8

Site (tél): +1 866-366-2310
T: +1 (418) 871-0722
F: +1 (418) 871-9556
E: info@exova.com
W: www.exova.com



Certificat d'analyse

Numéro de demande d'analyse: 10-339159



Demande d'analyse reçue le: 2010-08-13

Date d'émission du certificat: 2010-08-21

Numéro de version du certificat: 1

- Certificat d'analyse officiel
- Certificat d'analyse préliminaire

Requérant

Actlabs

184, rue Principale, C.P. 208
St-Germaine-Boulevard, Québec, Canada
J0Z 1M0
Téléphone : (819) 787-6116
Télécopieur : (819) 787-6527

Bon de commande	Votre Projet	Chargé de Projet
9924	NA	M. André Caouette

Commentaires

Cette version remplace et annule toute version antérieure, le cas échéant
NA : Information non-fournie et/ou non-applicable

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Ce document est à l'usage exclusif du requérant ci-dessus et est confidentiel. Si vous n'êtes pas le destinataire, soyez avisé que tout usage, reproduction, ou distribution de ce document est strictement interdit. Si vous avez reçu ce document par erreur, veuillez nous en informer immédiatement. / **CONFIDENTIALITY NOTICE :** This document is intended for the addressee only and is considered confidential. If you are not the addressee, you are hereby notified that any use, reproduction or distribution of this document is strictly prohibited. If you have received this document by error, please notify us immediately.



Exova
1818 Rue de l'Aéroport
Québec
Québec
Canada
G2C 2P8

Sans frais +1 866-366-2110
T: +1 (418) 871-8722
F: +1 (418) 871-9556
E: info@exova.com
W: www.exova.com



Certificat d'analyse

Cliant: **Actlabs** Numéro de demande: **10-339159**

Bon de commande	Votre Projet	Chargé de Projet
9924	NA	M. André Caouette

Échantillon(s)

No Labo. 1501902
 Votre Référence 91428
 Matrice Solide
 Prélevé par CLIENT
 Lieu de prélèvement, réf: 7810-08-01-14094-08 (300589133-300589141)
 Prélevé le 2010-08-10
 Reçu Labo 2010-08-13

Paramètres(s)

Méthode	
Référence	
Étain (Sn)	Préparation 2010-08-17
QC087-07 / Digestion acide, dosage ICP	Analyse 2010-08-17
Résultat sur base sèche	
MA 200 - Mét 1:1 R4	No. séquence 318721
Étain (Sn)	mg/kg 33



Exova
1815 Rue de l'Aéroport
Québec
Québec
Canada
G2K 2P6

Sans frais +1 866-363-2310
T +1 (418) 871 8722
F +1 (418) 871-9556
E info@exova.com
W www.exova.com



Certificat d'analyse

Client: **Actlabs** Numéro de demande: **10-339159**

Bon de commande 9924	Votre Projet NA	Chargé de Projet M. André Caouette
--------------------------------	---------------------------	--

Échantillon(s)

No Labo. **1501902**
 Votre Référence **91426**
 Matrice **Solide**
 Prélevé par **CLIENT**
 Lieu de prélèvement **réf: 7810-08-01-14094-08 (300589133-300589141) 2010-08-10**
 Prélevé le **2010-08-10**
 Reçu Labo **2010-08-13**

Paramètre(s)

Méthode	Préparation	Analyse
<p>Antimoine (Sb) QC091-08 / Digestion acide, dosage ICP-MS Résultat sur base sèche MA 200 - Mét 1.1 R4</p>	2010-08-17	2010-08-18
<p>Argent (Ag) QC087-07 / Digestion acide, dosage ICP Résultat sur base sèche MA 200 - Mét 1.1 R4</p>	2010-08-17	2010-08-17
<p>Arsenic (As) QC091-08 / Digestion acide, dosage ICP-MS Résultat sur base sèche MA 200 - Mét 1.1 R4</p>	2010-08-17	2010-08-18
<p>Cadmium (Cd) QC087-07 / Digestion acide, dosage ICP Résultat sur base sèche MA 200 - Mét 1.1 R4</p>	2010-08-17	2010-08-17
<p>Chrome (Cr) QC087-07 / Digestion acide, dosage ICP Résultat sur base sèche MA 200 - Mét 1.1 R4</p>	2010-08-17	2010-08-17
<p>Cobalt (Co) QC087-07 / Digestion acide, dosage ICP Résultat sur base sèche MA 200 - Mét 1.1 R4</p>	2010-08-17	2010-08-17

Donnée 5.0

Termes et conditions: <http://www.exova.ca/modalites>

Certificat d'analyse no. 339257 - Version 1 - Page 3 de 5



Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans la permission écrite du laboratoire. La version officielle de ce certificat est protégée contre toutes modifications. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date d'émission du Certificat, à l'exception des paramètres microbiologiques ou selon les instructions écrites du client.

Exova
1818 Rue de l'Aéroport
Québec
Québec
Canada
G2K 1P8

Sans frais: +1 866-366-0310
T: +1 (418) 871-8722
F: +1 (418) 871-9556
E: info@exova.com
W: www.exova.com



Certificat d'analyse

Client: **Actlabs** Numéro de demande: **10-339159**

Bon de commande 9924	Votre Projet NA	Chargé de Projet M. André Caouette
--------------------------------	---------------------------	--

Échantillon(s)

No Labo. **1501902**
 Votre Référence **91426**
 Matrice **Solide**
 Prélevé par **CLIENT**
 Lieu de prélèvement réf: 7610-08-01-14094-08 (300589133-300589141)
 Prélevé le **2010-08-10**
 Reçu Labo **2010-08-13**

Paramètre(s)

Méthode	Préparation	Date
Cuivre (Cu) QC087-07 / Digestion acide, dosage ICP Résultat sur base sèche MA 200 - Mat 1.1 R4	Préparation Analyse	2010-08-17 2010-08-17
Manganèse (Mn) QC087-07 / Digestion acide, dosage ICP Résultat sur base sèche MA 200 - Mat 1.1 R4	Préparation Analyse	2010-08-17 2010-08-17
Mercurure QC068-96 / Digestion acide, dosage AA (vapeur froide) Résultat sur base sèche MA 200 - Hg 1.0 R4	Préparation Analyse	2010-08-18 2010-08-19
Molybdène (Mo) QC087-07 / Digestion acide, dosage ICP Résultat sur base sèche MA 200 - Mat 1.1 R4	Préparation Analyse	2010-08-17 2010-08-17
Nickel (Ni) QC087-07 / Digestion acide, dosage ICP Résultat sur base sèche MA 200 - Mat 1.1 R4	Préparation Analyse	2010-08-17 2010-08-17
Plomb (Pb) QC087-07 / Digestion acide, dosage ICP Résultat sur base sèche MA 200 - Mat 1.1 R4	Préparation Analyse	2010-08-17 2010-08-17

Termes et conditions: <http://www.exova.ca/modalites>

Certificat d'analyse no. 339257 - Version 1 - Page 4 de 5

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. La version officielle de ce certificat est protégée contre toutes modifications. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date d'émission du Certificat, à l'exception des paramètres microbiologiques ou selon les instructions écrites du client.

Exova
1818 Rue de l'Aéroport
Québec
Québec
Canada
G2G 2P8

Sans frais +1 866-363-2313
T +1 (418) 871-8722
F +1 (418) 871-9556
E info@exova.com
W www.exova.com



Certificat d'analyse

Client: **Actlabs** Numéro de demande: **10-339159**

Bon de commande	Votre Projet	Chargé de Projet
9924	NA	M. André Caouette

Échantillon(s)

No Labo. 1501902
Votre Référence 91428
Matrice Solide
Prélevé par CLIENT
Lieu de prélèvement réf: 7610-08-01-14094-08 (300589133-300589141)
Prélevé le 2010-08-10
Reçu Labo 2010-08-13

Paramètre(s)

Méthode	Préparation	Date
Sélénium (Se) QC091-08 / Digestion acide, dosage ICP-MS Résultat sur base sèche MA. 200 - Mé 1.1 R4	Préparation Analyse	2010-08-17 2010-08-18
Vanadium (V) QC087-07 / Digestion acide, dosage ICP Résultat sur base sèche MA. 200 - Mé 1.1 R4	Préparation Analyse	2010-08-17 2010-08-17
Zinc (Zn) QC087-07 / Digestion acide, dosage ICP Résultat sur base sèche MA. 200 - Mé 1.1 R4	Préparation Analyse	2010-08-17 2010-08-17

Note: Ces résultats et commentaires, le cas échéant, ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour l'analyse des paramètres ci-dessus mentionné

Jacynthe Côté
Jacynthe Côté, chimiste

Exova
1818 Rue de l'Aéroport
Québec
Québec
Canada
G2G 2P8

Sans frais: +1 866-366-3310
T: +1 (418) 871-8722
F: +1 (418) 871-9556
E: info@exova.com
W: www.exova.com



Certificat d'analyse

Client: Actlabs		Numéro de demande: 10-339159	
Bon de commande 9924	Votre Projet NA	Chargé de Projet M. André Caouette	

Résultats du Contrôle de Qualité (CQ)

Paramètres (No. Séquence)	Unité	LDR	Blanc	Contrôle certifié	
				Obtenu	Attendu (Intervalle)
Mercur					
No Séquence: 318812					
Mercur	mg/kg	< 0.01	< 0.01	2.43	2.43 - 3.65
Argent (Ag)					
No Séquence: 318721					
Argent (Ag)	mg/kg	< 0.5	< 0.5	81	81 - 121
Cadmium (Cd)					
No Séquence: 318721					
Cadmium (Cd)	mg/kg	< 0.5	< 0.5	102	102 - 154
Cobalt (Co)					
No Séquence: 318721					
Cobalt (Co)	mg/kg	< 1	< 1	23.2	23.2 - 34.8
Chrome (Cr)					
No Séquence: 318721					
Chrome (Cr)	mg/kg	< 2	< 2	141	141 - 211
Cuivre (Cu)					
No Séquence: 318721					
Cuivre (Cu)	mg/kg	< 1	< 1	674	674 - 1010
Manganèse (Mn)					
No Séquence: 318721					
Manganèse (Mn)	mg/kg	< 1	< 1	341	341 - 511
Molybdène (Mo)					
No Séquence: 318721					
Molybdène (Mo)	mg/kg	< 1	1	96.8	96.8 - 145
Arsenic (As)					
No Séquence: 318722					
Arsenic (As)	mg/kg	< 0.5	< 0.5	230	230 - 346
Antimoine (Sb)					
No Séquence: 318722					
Antimoine (Sb)	mg/kg	< 0.5	< 0.5	70	70 - 130
Sélénium (Se)					
No Séquence: 318722					

Commentaires CQ

Séquence no. 318721 : Fe, Mo Sn et Ti : Blanc positif non soustrait des échantillons

LDR : Limite de détection rapportée

Annexe 1 du certificat no.339257 - Page 1 de 2

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. La version officielle de ce certificat est protégée contre toutes modifications. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date d'émission du Certificat, à l'exception des paramètres microbiologiques ou selon les instructions écrites du client.

EXOVA
1818 Rte de l'Aéroport
Québec
Québec
Canada
G2C 2P8

Sans frais +1 866-365-2310
T +1 (418) 871-8722
F +1 (418) 871-9556
E info@exova.com
W www.exova.com



Ca. 18721 et 18721

Client: Actlabs		Numéro de demande: 10-339159	
Bon de commande	9924	Votre Projet	NA
		Chargé de Projet	
		M. André Caouette	

Résultats du Contrôle de Qualité (CQ)

Paramètres (No. Séquence)	Unité	LDR	Blanc	Contrôle certifié	
				Obtenu	Attendu (Intervalle)
Sélénium (Se) No Séquence: 318721	mg/kg	< 0.5	<0.5	189	137 - 205
Nickel (Ni) No Séquence: 318721	mg/kg	< 2	<2	170	142 - 214
Plomb (Pb) No Séquence: 318721	mg/kg	< 5	<5	140	109 - 163
Étain (Sn) No Séquence: 318721	mg/kg	< 1	7	120	80 - 120
Vanadium (V) No Séquence: 318721	mg/kg	< 5	<5	140	110 - 166
Zinc (Zn) No Séquence: 318721	mg/kg	< 5	<5	1200	864 - 1296

Commentaires CQ

Séquence no. 318721 : Fe, Mo Sn et Ti : Blanc positif non soustrait des échantillons

LDR : Limite de détection rapportée

Annexe 1 du certificat no. 339257 - Page 2 de 2

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. La version officielle de ce certificat est protégée contre toutes modifications. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date d'émission du Certificat, à l'exception des paramètres microbiologiques ou selon les instructions écrites du client.

Décision suite à la réception de l'échantillonnage de sable :

L'analyse de sable qui a été effectuée n'a pas été faite selon les bons critères. Toutefois, après vérification avec le chimiste Daniel Hébert et le coordonnateur Guy Vallières, nous avons jugé les résultats satisfaisants.

Les résidus de sablage générés par PDG Mécanique-Soudure ne sont donc pas considérés comme étant des matières contaminantes. Les résidus peuvent donc être disposés comme un déchet normal.

Marie-Eve Bérubé
Technicienne
Service industriel

Bérubé, Marie-Ève

De: Bérubé, Marie-Ève
Envoyé: 24 août 2010 13:46
À: 'laurent.pdg@cablevision.qc.ca'
Objet: Sablage au jet de sable.

Bonjour, M. Lafontaine.

Suite à la vérification des analyses de sable, nous avons noté que l'échantillonnage n'a pas été fait selon les bons critères.

Toutefois, les données ont été vérifiées par un chimiste et nous jugeons que les résultats sont suffisants pour prendre une décision sur le mode de disposition de vos résidus.

Nous avons donc noté que les résidus de sable générés ne sont pas considérés comme une matière dangereuse résiduelle. Vous pourrez donc en disposer comme un déchet normal. Par contre, les résidus ne peuvent être étendus dans la cour et doivent absolument être jetés dans un lieu d'enfouissement technique. De plus, les résidus doivent être contenus dans l'abri utilisé pour le sablage au jet de sable.

Toutefois, si les travaux de sablage devaient être effectués sur des matériaux usagés, nous vous demandons de bien vouloir faire analyser les résidus de sablage selon les bons critères. Soit, ceux de l'article 3 du Règlement sur les matières dangereuses, comme stipulé dans la lettre du 13 juillet 2010.

Merci et bonne fin de journée.

Marie-Eve Bérubé
Technicienne, Service industriel

*Centre de contrôle environnemental de
l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs*

*180, boulevard Rideau - Local 1.04
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Téléphone: 819-763-3333, #263
Télécopieur: 819-763-3202
Courriel: marie-eve.berube@mddep.gouv.qc.ca
Internet: www.mddep.gouv.qc.ca*

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

Québec	575, rue St-Amable Bureau 1.10 Québec (Québec) G1R 2G4	Tél.: (418) 528-7741 Sans frais 1-888-528-7741	Télécopieur: (418) 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél.: (514) 873-4196 Sans frais 1-888-528-7741	Télécopieur: (514) 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

